

- Légende :
- U : zone urbaine
 - Ue : zone économique
 - NEc : zone d'exploitation des carrières
 - Uh : zone urbaine limitée
 - Uj : zone de jardin
 - 1AU : zone urbaine à urbaniser
 - 1AUe : zone urbaine à vocation économique
 - 2AU : zone à urbaniser sur le long terme
 - 2AUe : zone à urbaniser sur le long terme à vocation économique
 - A : zone agricole
 - N : zone naturelle
 - Nc : STECAL pouvant accueillir des camping situés en milieu naturel
 - Nm : STECAL pouvant accueillir des activités économiques en milieu naturel
 - Ns : STECAL pouvant accueillir des équipements sans hébergement
 - Linéaire commercial
 - Loi Barnier
 - EBC : Espace Boisé Classé
 - Emplacement réservé
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Réseau bocager
 - Zone humide en zone à urbaniser
 - Zone humide fonctionnelle
 - Zone inondable

Département de la Mayenne

Communauté de communes
du Mont des Avaloirs

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
VALANT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL -
VOLETS HABITAT & DEPLACEMENT
PLAN GRAPHIQUE

Pièce N°6-1-4

PLUI approuvé le 22 février 2024

« annexé à la délibération
du Conseil communautaire
du 22/02/2024 »



Chevaigné-du-Maine				
ER/CHE/01	Création d'une voie piétonne pour raccorder le bourg aux espaces naturels – largeur : 2.00 mètres	OC 0523, 0355, 0354, 0358, 0670, 0700,	285	Commune et/ou CCMA

